

# LE DIACONAT PERMANENT EN SARTHE



20 ans d'ordination de quelques-uns

**Septembre 2017**





Le Mans, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

Mgr Yves LE SAUX

Evêque du Mans

Le Concile Vatican II a rétabli le diaconat permanent, reprenant en cela la tradition des premiers siècles. Le choix des Pères du Concile est un don de Dieu pour l'Eglise. Nous n'avons pas encore pris toute la mesure de ce don. Le diaconat comme degré propre et permanent du sacrement de l'ordre conféré à des hommes célibataires ou mariés est un don de l'Esprit-Saint à l'Eglise.

Sans doute beaucoup de baptisés ont encore des difficultés à bien comprendre ce qu'est le diaconat. Il est le premier degré du sacrement de l'ordre. Sacrement signifie que celui qui le reçoit est marqué dans son être même par l'Esprit-Saint. Il est marqué ontologiquement. Le diaconat n'est pas une « institution » ou un simple envoi en mission. On ne « fait » pas le diacre, on « est » diacre. Pour bien comprendre, il ne faut pas se baser sur ce qu'il fait mais se situer et réfléchir à partir de l'être du diacre et le considérer dans le mystère de l'Eglise.

Quand on parle du faire, on se situe très vite dans l'organisation du religieux, or l'Eglise n'est pas un système religieux. Elle est un mystère d'Amour voulu par Dieu pour le Salut des hommes. Cela signifie que la fécondité de l'Eglise va bien au-delà de l'action humaine extérieure. Le Concile insiste beaucoup sur l'Eglise comme sacrement du Salut. Elle a pour raison d'être de communiquer et rendre accessible l'Amour de Dieu. L'Eglise a une organisation mais elle n'est pas une organisation.

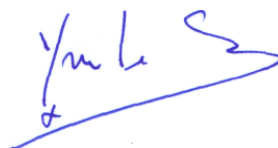
Ainsi le diacre est configuré au Christ pour être présence sacramentelle du Christ Serviteur. Le diacre n'est ni un « super laïc engagé », ni un « sous prêtre ». Il n'est pas là pour remédier à la diminution du nombre de prêtres, il n'est pas non plus appelé à être plus missionnaire que les autres. Il est simplement diacre. Il manifeste au milieu de nous la présence du Christ Serviteur. Il nous rappelle aussi à tous que nous ne sommes que des serviteurs.

Tout diacre est invité à contempler sans cesse Jésus serviteur - en réalité, Jésus est le véritable serviteur - à se laisser façonner par cette attitude fondamentale, primordiale du service à la manière de Jésus.

La première ordination au diaconat permanent dans notre diocèse a eu lieu en 1987. Aujourd'hui, 30 diacres permanents sont au service de leurs frères et sœurs dans la Sarthe. Je tiens à les remercier tous et leur redire mon estime et ma confiance ainsi qu'aux épouses qui portent avec leurs époux la mission. J'espère que dans les prochaines années d'autres seront ordonnés pour la joie et la fécondité de nos communautés.

Après des années d'expérience, il a semblé bon que le diocèse se donne un document de référence sur le diaconat permanent. Il a pour objet d'être un instrument qui permette aux diacres de relire régulièrement leur mission à la lumière des textes de l'Écriture et du magistère de l'Église. Il a aussi pour objet de rendre compte de l'organisation de la vie diaconale dans notre diocèse aujourd'hui.

En espérant que ce document, contribue à accueillir encore plus et mieux le don du diaconat permanent.



✠ Yves Le Saux

Evêque du Mans

## **Ce document répond à deux objectifs :**

**1- Permettre aux diacres une relecture régulière de leur mission diaconale :**

- à travers les textes du Magistère**
- à partir de textes choisis du NT qui révèlent la figure du Christ Serviteur.**

**2- Rendre compte de l'organisation de la vie diaconale en Sarthe aujourd'hui :**

- Devenir diacre permanent**
- Vivre la sacramentalité de l'ordination diaconale**

# SOMMAIRE

## **Les fondements théologiques du diaconat : Les textes du Magistère**

**La commission théologique internationale**

**La congrégation pour l'éducation catholique et la congrégation pour le clergé : directoire et normes**

**Le catéchisme de l'Église Catholique**

**La célébration des sacrements**

**Le ministère liturgique des diacres : guide pastoral**

## **Être configuré au Christ serviteur : relecture par les diacres sarthois de quelques textes du Nouveau Testament**

### **La vie diaconale en Sarthe**

- **1 Devenir diacre permanent**

- **2 Vivre la sacramentalité du diaconat**

**21 Le cheminement des diacres ordonnés depuis moins de 3 ans**

**22 Le cheminement des diacres ordonnés depuis plus de 3 ans**

**23 Le cheminement des diacres de plus de 75 ans**

**24 L'incardination**

- **3 Le diaconat et son organisation**

### **1- Annexes**

**1 Liste et références des documents officiels**

**2 Présentation du document : « Le diaconat permanent : normes pour la formation**

# Les fondements du diaconat permanent : les textes du Magistère



Rome, place Saint Pierre Avril 2016

Jésus a institué le ministère apostolique et l'a conféré à ses apôtres qui l'ont transmis à leurs successeurs les évêques. Ceux-ci ont transmis progressivement une part de leur ministère aux prêtres en vue du sacerdoce, puis aux diacres en vue du service. Très vivant dans les premiers siècles de l'Église, le ministère diaconal a disparu depuis le haut Moyen-âge. En 1964, le Concile Vatican II a décidé sa restauration. (cf. *Lumen Gentium, Sacrosanctum Concilium, Ad Gentes*) Cette restauration est une grâce pour l'Église aujourd'hui. Le Pape Paul VI a témoigné d'une ferme volonté de mettre en œuvre les décisions du Concile dans deux textes importants : le *Motu proprio* : « l'ordre sacré du diaconat » (*sacrum diaconatus ordinem*) du 18 juillet 1967 et une lettre apostolique du 15 août 1972, en forme de *Motu proprio* : « *Ad pascendum* ».

En octobre 1966, les évêques de France, à une large majorité, ont dit « oui » au principe de rétablissement du diaconat permanent en France. Et ils demandaient à Rome l'autorisation de constituer un Comité National du Diaconat permanent chargé de suivre ce rétablissement en France. Dans notre diocèse, le premier diacre fut ordonné par Mgr Gilson en 1982.

## La Commission Théologique Internationale

### Résumé du texte voté à l'unanimité le 30 septembre 2002

**Introduction**, p.8 et 9 : « Pour arriver à des conclusions proprement théologiques, il faut faire un effort de discernement à la lumière de ces interventions (celles du Magistère), tout en admettant que la connaissance de l'histoire dans sa généralité a l'avantage inestimable de faire connaître la vie concrète de l'Église, au sein de laquelle il y a toujours un véritable élément humain et un véritable élément divin (LG, 8) [...] Dieu érige l'Église en communauté de témoins, dont le témoignage émane de la Révélation et la représente. Le dogme est la verbalisation du Verbe qui est Dieu et s'est fait chair, selon l'expression de la profession de foi de l'Église, réponse à la Révélation divine. »

« L'Esprit n'a jamais manqué à l'Église pour lui faire découvrir les richesses que Dieu met à sa disposition et qui toujours, de nouveau, rendent témoignage de sa fidélité au projet de salut qu'il nous offre en son Fils. C'est par sa condition de serviteur, par sa diaconie assumée en obéissance au Père et en faveur des hommes que, selon les Écritures et la Tradition, Jésus-Christ a réalisé le dessein divin de Salut. C'est seulement à partir de ce donné premier christologique que l'on peut comprendre la vocation et la mission de la diaconie dans l'Église, manifestée dans ses ministères. »

#### **1 De la diaconie du Christ à la diaconie des apôtres**

##### **Diaconie du Christ et existence chrétienne :**

p.13 « Le Seigneur Dieu vient à notre rencontre dans son Serviteur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, « devenu semblable aux hommes... il s'est abaissé et s'est fait obéissant jusqu'à la mort et la mort sur une croix. » (Ph 2, 6-8)

« Être chrétien signifie, à l'exemple du Christ, se mettre au service des autres jusqu'au renoncement et don de soi, par amour. »



« Le baptême confère le *diakonein* à tout chrétien, qui, en vertu de sa participation à la *diakonia, leiturgia* et *martyria* de l'Église, coopère au service du Christ pour le salut des hommes. »

p.14 « Ce service des chrétiens aux autres peut également se concrétiser dans des expressions diverses de charité fraternelle, de service auprès des malades du corps ou de l'âme, auprès des nécessiteux, des prisonniers, dans l'aide apportée aux Églises ou dans diverses formes d'assistance aux Apôtres, ainsi qu'on le conçoit pour les collaborateurs et collaboratrices de l'apôtre saint Paul, qui leur adresse ses salutations. »(Rm16, 3-5 ; Ph 4, 3)

### **Diaconie des apôtres**

p.14 : « Le *diakonein* est la caractéristique essentielle du ministère d'apôtre. Les apôtres sont les collaborateurs et serviteurs de Dieu (1Th 3, 2 ; 1Co 3, 9 ; 2Co 6, 1) « serviteurs du Christ et intendants des mystères de Dieu » (1Co 4, 1) »

p.15 : « Ils sont envoyés au nom du Christ, la parole leur ayant été transmise pour qu'ils la proclament au service de la réconciliation. »

## **2 Le diaconat dans le nouveau testament et dans la patristique**

Des difficultés terminologiques

### **Les données du NT :**

« La première donnée pertinente et fondamentale est que le verbe *diakonein* désigne la mission même du Christ comme serviteur. Ce mot ou ses dérivés désignent aussi l'exercice du service par ses disciples, les services de différents genres dans l'Église, notamment le service apostolique de prêcher l'Évangile, et d'autres dons charismatiques. »

Les mots *diakonein* et *diakonos* sont très généraux dans le NT.

Diaconat et apostolat sont parfois synonymes

### **Les Pères apostoliques**

## **3 La disparition du diaconat avant la fin du premier millénaire**

## **4 La sacramentalité du diaconat du XII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle**

p.57 : « Parce que le diaconat est un sacrement, nous sommes devant un *ordo* qui imprime un caractère, doctrine que St Thomas d'Aquin applique au baptême, à la confirmation et à l'ordre. »

### **Les nuances de la théologie après le Concile de Trente**

p.62 : « Après le Concile de Trente, dans la théologie des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles, l'opinion majoritaire soutient souvent la sacramentalité du diaconat, la position de ceux qui la mettent en question ou qui la nient étant minoritaire. Cependant, la forme sous laquelle on défend cette sacramentalité est pleine de nuances

et, généralement, on la considère comme un point qui n'a pas été défini dogmatiquement par Trente, et dont la doctrine est reprise par le Catéchisme romain quand celui-ci décrit les fonctions du diacre. »

### **La sacramentalité du diaconat à Vatican II**

p.64 : « Dans son ensemble, Vatican II recueille ce qui était l'opinion théologique majoritaire, mais sans aller au-delà. Le Concile n'a pas non plus dissipé quelques incertitudes exprimées pendant les débats. »

p.65 : « Dans LG 29, la proposition selon laquelle on impose les mains aux diacres « *non ad sacerdotium, sed ad ministerium* » deviendra une référence-clé pour la compréhension théologique du diaconat. »

### **La sacramentalité du diaconat dans les textes postconciliaires**

p.67 : Le Motu proprio de Paul VI, *Sacrum diaconatus ordinem* (1967) : référence au « caractère » indélébile et on le comprend comme un service « stable »

p.68 : Le Motu proprio de Paul VI, *Ad Pascendum* (1972) : instauration du diaconat permanent en tant « qu'ordre moyen » entre la hiérarchie supérieure et le reste du Peuple de Dieu. Sacramentalité présupposée et manifestée par répétition d'expressions déjà connues.

p.68 : « Les doutes de certains sur la sacramentalité du diaconat tiennent à quelques éléments : la fluctuation de sens entre « *ministerium* » et « *sacerdotium* ». La question ne trouve pas de solution par le recours au "sacerdoce commun" des fidèles. »

p.69 : « De cette *relatio* on peut conclure qu'on n'a pas tout à fait trouvé la solution des difficultés relatives aux points suivants : a) le fondement exégétique de l'institution des diacres (on renonce à Ac 6, 1-6 parce qu'il est objet de discussion et on se limite à la simple mention des diacres en Ph 1, 1 et 1 Tm 3, 8-12) ; b) la justification théologique de la nature sacramentelle du diaconat, avec l'intention de rétablir sa modalité permanente. »

En conclusion : si Vatican II a parlé avec prudence de la nature sacramentelle du diaconat [...] Pour assurer sa nature sacramentelle, ne suffisent ni l'opinion majoritaire des théologiens [...], ni la seule description du rite de l'ordination [...], ni la seule imposition des mains [...] »

p.73, **conclusion** : « la position doctrinale en faveur de la sacramentalité du diaconat se présente largement majoritaire dans l'opinion des théologiens depuis le XII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à maintenant. »

« Malgré tout, cette position doctrinale se trouve devant des questions qu'il faut mieux éclairer, soit par le moyen du développement d'une théologie plus convaincante de la sacramentalité du diaconat, soit moyennant une intervention du Magistère plus directe et explicite, soit par une articulation ecclésiologique plus réussie de divers éléments ; le chemin qui a été suivi concernant la sacramentalité de l'épiscopat peut être une référence décisive et instructive. »

### **5 La restauration du diaconat permanent à Vatican II**

p. 77 : « A trois endroits Vatican II utilise des termes différents [...] LG 29b, AG 16f et OE 17 [...] idée de restaurer, renouveler, rétablir, réactiver

Les intentions du Concile : « l'idée circulait déjà avant la deuxième guerre mondiale, surtout dans les pays de langue allemande (cf. Karl Rahner, P. Winninger et Y. Congar) »

1962-1963 : intérêt souligné dans le champ missionnaire ou œcuménique.

Le Concile discuta le chapitre sur la structure hiérarchique de l'Église du 4/10 au 30/10 1963

p.80 : « Les Pères du Concile ont insisté sur le fait que le Concile examinait seulement la possibilité de rétablir le diaconat permanent au moment et dans les endroits où l'autorité ecclésiastique compétente le jugerait opportun.

[...] La promotion des vocations au diaconat pourrait ainsi mettre le presbytérat plus en évidence. [...] L'admission d'hommes mariés au diaconat pourrait faire en sorte que le célibat du prêtre brille davantage comme un charisme embrassé dans un esprit de liberté. »

p.81-82 : « Les Pères du Concile soutinrent que le diaconat était un sacrement conférant la grâce et un caractère. On ne devrait pas considérer le diacre comme égal à un laïc qui serait au service de l'Église, parce que le diaconat confère une grâce pour exercer un office particulier. Ainsi, un diacre n'est pas un laïc élevé au plus haut degré de l'apostolat laïque mais un membre de la hiérarchie en raison de la grâce sacramentelle et du caractère reçu au moment de l'ordination. [...] Il y avait une intention de restaurer le diaconat comme un rang permanent de la hiérarchie destiné à pénétrer la société séculière à la façon des laïcs. [...] un ministère distinct pour le service de l'Église. Il pourrait ainsi être pour l'Église un signe de sa vocation à être la servante du Christ, la servante de Dieu. La présence du diacre, par conséquent, pourrait renouveler l'Église en esprit évangélique d'humilité et de service. »

p.83 : « LG 29, cependant, présente ce que l'on pourrait qualifier de "raison circonstancielle" pour la restauration du diaconat permanent [...] Le soin des fidèles (*pro cura animarum*) est le facteur déterminant pour rétablir le diaconat permanent dans une Église locale. Le rétablissement du diaconat permanent est donc supposé répondre à des besoins pastoraux qui sont graves et non seulement périphériques. »

p.85 : « En premier lieu, la restauration du diaconat comme degré propre de l'ordre permet de reconnaître les éléments constitutifs de la hiérarchie sacrée voulue par Dieu. Deuxièmement, c'est une réponse à la nécessité d'assurer le soin pastoral indispensable aux communautés qui en ont été privées à cause du manque de prêtres. Enfin c'est une confirmation, un renforcement et une plus complète incorporation au ministère de l'Église de ceux qui exercent déjà *de facto* le ministère de diacres.

#### **La forme du diaconat permanent restauré par Vatican II :**

p. 85 : « Vatican II reconnaît le diaconat comme un des ordres sacrés. [...] A l'instar des autres ministres sacrés, les diacres doivent donc se consacrer à la croissance de l'Église et à la poursuite de son dessein de salut. »

p.87 : « Les fonctions assignées par le Concile au diacre fournissent aussi des indications concernant la façon dont il envisage l'ordre diaconal. [...] Pour ce qui est des tâches spécifiques, LG 29a présente le service que le diacre peut rendre au Peuple de Dieu dans les termes du triple ministère de la liturgie, de la parole et de la charité. [...] Il est clair que la fonction du diacre, telle que décrite par LG, est surtout liturgique et sacramentelle. »

p.88 : « Il est intéressant de noter que le Concile ne prétend nulle part que la forme de diaconat permanent qu'il propose soit une restauration d'une forme antérieure. [...] Ce qu'il rétablit c'est *le principe de l'exercice permanent du diaconat*, et non une forme particulière qu'il aurait eu dans le passé. »

p. 89 : « L'apparente indécision et hésitation du Concile peut servir d'invitation à l'Église pour qu'elle continue à discerner le type de ministère approprié au diaconat à travers la pratique ecclésiale, la législation canonique et la réflexion théologique. »

## **6 La réalité du diaconat permanent aujourd'hui.**

p. 92 : « Un fait ne peut nous manquer de nous frapper : c'est dans les sociétés industrielles avancées du Nord que le diaconat s'est surtout développé. Or cela n'avait pas du tout été prévu par les Pères conciliaires [...] Ils s'attendaient plutôt à un développement rapide dans les jeunes Églises d'Afrique et d'Asie, où la pastorale s'appuyait sur un grand nombre de catéchistes laïcs. »

### **p.98 : Des lignes d'évolution**

« On insiste pour dire que l'ensemble de ces trois diaconies "constitue une unité au service du plan divin de Rédemption : le ministère de la Parole conduit au ministère de l'autel, qui, à son tour, pousse à traduire concrètement la liturgie par une vie qui aboutit à la charité." Mais on reconnaît que, dans l'ensemble de ces tâches, "le service de la charité" apparaît comme particulièrement caractéristique du ministère des diacres. »

p. 99 : « un texte des évêques de France en 1970 marque sa préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le Peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. [...] Les diacres permanents participeront ainsi d'une manière qui leur est propre à l'effort de l'Église hiérarchique pour rencontrer l'incroyance et la misère, et pour se rendre plus présents au monde. »

p.100 : « Ce qui amènera certains à proposer que pour caractériser le diaconat, il faille se tourner plutôt du côté de *l'être* même du diacre. « C'est du côté de l'être qu'il faut chercher la spécificité du diaconat permanent, et non pas du côté du *faire*. C'est ce qu'ils sont qui fait l'originalité de ce qu'ils font. »

C'est dans cette perspective de configuration au Christ-Serviteur que s'élabore actuellement une réflexion théologique et pastorale sur les lignes d'évolution du diaconat permanent. »

p. 101 : « Service des pauvres et des opprimés, sans doute, service qui ne soit pas simple assistance mais qui à la suite du Christ soit un partage de vie avec les pauvres pour cheminer avec eux vers leur libération totale. Service de ceux qui sont au seuil de l'Église et qu'il faut conduire à l'Eucharistie. »

## **7 Approche théologique du diaconat dans le sillage de Vatican II**

p. 103 : Deux axes : identification des racines et motifs qui font l'identité théologique et ecclésiale du diaconat ; puis précisions pour une théologie du ministère diaconal qui puisse constituer une base commune et sûre pour inspirer une recréation féconde dans les communautés.

p. 105 : « Considérer le diaconat comme une réalité sacramentelle constitue la doctrine la plus sûre et la plus cohérente avec la *praxis* ecclésiale. »

p. 106 : « Le diaconat doit être ultimement enraciné dans le Christ. Cet enracinement christologique du diaconat constitue une affirmation théologiquement nécessaire pour sa sacramentalité »

p. 107 : « Les textes postconciliaires parlent du “caractère indélébile” lié à la condition du service stable ou d’un “sceau” ineffaçable qui configure au Christ “diacre”. »

p.108 : « La doctrine du caractère diaconal [...] corrobore la fidélité de Dieu à ses dons, implique la non-répétabilité du sacrement et la stabilité durable dans le service ecclésial. »

p.113 : « ***In persona Christi Servi*** » comme spécificité du diaconat ?

p. 114 : « Les ministères de l’évêque et du prêtre, précisément dans leur fonction de présidence et de représentation du Christ-Tête, Pasteur et Époux de son Église, rendent aussi visible le Christ Serviteur et ils demandent à être exercés comme services. C’est pourquoi apparaît comme problématique une dissociation qui établirait comme critère différenciateur du diaconat sa représentation exclusive du Christ comme Serviteur. Étant donné que le service doit être considéré comme une caractéristique commune à tout ministère ordonné, il s’agirait, en tout cas, de voir comment, dans le diaconat, il trouve une importance prépondérante et une densité particulière. »

P. 132 : « **Le diaconat dans une « ecclésiologie de communion »**

« Grâce à cette ecclésiologie on précise la signification de l’Église en tant que « sacrement universel du salut » qui trouve dans la communion du Dieu trinitaire la source et le modèle ecclésial de tout dynamisme salvifique. Il s’agit maintenant d’intégrer dans la « diaconie », qui correspond à tout le Peuple de Dieu, la configuration sacramentelle qu’elle revêt dans le ministère du diaconat. »

# **Les diacres permanents : directoire et normes, Congrégation pour l'éducation catholique et Congrégation pour le clergé, Directoire pour le ministère et la vie. Normes fondamentales pour la formation.**

## **Préface de Mgr Hippolyte Simon**

[...] Il serait étonnant, pour le moins, que l'on cessât d'être « sacrement du Christ serviteur » au moment même où l'ordination sacerdotale nous habilite à présider, en son Nom, le mémorial de « Celui qui a donné sa vie pour les multitudes. » Il nous faut donc élargir la perspective sur l'ensemble des missions qui peuvent être confiées aux ministres ordonnés. L'eucharistie est au centre de la liturgie, « source et sommet de la vie chrétienne ». Le ministre ordonné est donc situé au cœur d'une « respiration » qui, à la fois, récapitule et irrigue le tout de l'expérience humaine vécue dans la Foi au Christ, sous la mouvance de l'Esprit.

La discrétion du diaconat prend alors une autre dimension : elle tient à sa nature même d'être sacrement du Christ venu « pour servir et non pour être servi » (Mt 20, 28). Le serviteur étant, par définition, celui qui ne fait pas de bruit, qui évite de se faire remarquer, justement pour être d'autant plus efficace... et utile.

[...]

**Les diacres et les prêtres, collaborateurs des évêques, pour développer la sollicitude infinie du Christ envers toute l'humanité.**

[...]

En ordonnant et en envoyant en mission ces diacres permanents, les évêques s'entourent de collaborateurs qui vont s'inscrire au quotidien dans la diversité des situations vécues par les hommes. [...]

## **Déclaration Commune**

[...] Après la publication de la *Ratio fundamentalis institutionis sacerdotalis* sur la formation au sacerdoce, puis du *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres*, les congrégations pour l'Éducation catholique et pour le clergé ont perçu qu'il fallait accorder une attention spéciale au thème du diaconat permanent, ne serait-ce que pour compléter les deux premiers degrés du sacrement de l'Ordre, objet de leur compétence. [...] La Congrégation a souhaité offrir aux évêques cet instrument [...] afin de les aider à mettre en œuvre de manière adéquate les prescriptions du canon 236 du Code de droit canonique, en vue d'assurer à l'Église l'unité, le sérieux et l'intégrité de la formation des diacres permanents.

[...]

L'unique introduction, point de référence et source de toutes les normes, publiée ici conjointement, fait partie intégrante de l'un et de l'autre.

Ladite introduction traite des dimensions historiques et pastorales du diaconat permanent, en se référant tout particulièrement aux aspects pratiques de la formation et du ministère. [...] Les directives contenues dans les deux documents concernent les diacres permanents du clergé séculier diocésain, bien que les diacres permanents membres d'instituts de vie consacrée ou de société de vie apostolique doivent tenir compte de nombre d'entre elles, avec les adaptations nécessaires.

Sommaire :

## **DIRECTOIRE POUR LE MINISTÈRE ET LA VIE DES DIACRES PERMANENTS**

### **Le statut juridique du diacre**

### **Le ministère du diacre**

*Fonctions diaconales*

*Diaconie de la parole*

*Diaconie de la liturgie*

*Diaconie de la charité*

*La mission canonique des diacres permanents*

*Spiritualité diaconale*

*Dans la situation actuelle*

*Vocation à la sainteté*

*Corrélations créées par le sacrement de l'Ordre*

*Moyens de la vie spirituelle*

*Spiritualité du diacre et états de vie*

### **Formation permanente du diacre**

## **NORMES FONDAMENTALES POUR LA FORMATION DES DIACRES PERMANENTS**

### **Introduction :**

*Les itinéraires de la formation*

*La référence à une théologie sûre du diaconat*

*Le ministère du diacre dans les divers contextes pastoraux*

*Le devoir des conférences épiscopales*

*Responsabilité des évêques*

*Le diaconat permanent dans les instituts de vie consacrée et dans les sociétés de vie apostolique*

**Les protagonistes de la formation des diacres permanents :**

*L'Eglise et l'évêque*

*Les préposés à la formation*

*Les enseignants*

*La communauté de formation des diacres permanents*

*Les communautés de provenance*

*L'aspirant et le candidat*

**Profil des candidats au diaconat permanent**

**L'itinéraire de la formation au diaconat permanent**

*La présentation des aspirants*

*La période propédeutique*

*Le rite liturgique d'admission parmi les candidats à l'ordre du diaconat*

*Le temps de la formation*

*La collation des ministères du lectorat et de l'acolytat*

*L'ordination diaconale*

**Les dimensions de la formation des diacres permanents**

*Formation humaine*

*Formation spirituelle*

*Formation doctrinale*

*Formation pastorale*



# Le Catéchisme de l'Église Catholique

## Le sacrement de l'ordination fait partie des sacrements du service de la communion

1534 Deux autres sacrements, l'Ordre et le mariage, sont ordonnés au salut d'autrui. S'ils contribuent également au salut personnel, c'est à travers le service des autres qu'ils le font. Ils confèrent une mission particulière dans l'Église et servent à l'édification du Peuple de Dieu.

1536 L'Ordre est le sacrement grâce auquel la mission confiée par le Christ à ses apôtres continue à être exercée dans l'Église jusqu'à la fin des temps : il est donc le sacrement du ministère apostolique. Il comporte trois degrés : l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat.

1554 Le ministère ecclésiastique, institué par Dieu, est exercé dans la diversité des ordres par ceux que déjà dans l'antiquité on appelle évêques, prêtres, diacres. La doctrine catholique, exprimée dans la liturgie, le Magistère et la pratique constante de l'Église, reconnaît qu'il existe deux degrés de participation ministérielle au sacerdoce du Christ : l'épiscopat et le presbytérat. Le diaconat est destiné à les aider et les servir. C'est pourquoi le terme *sacerdos* désigne, dans l'usage actuel, les évêques et les prêtres, mais non pas les diacres. Néanmoins, la doctrine catholique enseigne que les degrés de participation sacerdotale (épiscopat et presbytérat) et le degré de service (diaconat) sont tous les trois conférés par un acte sacramentel appelé « ordination », c'est-à-dire par le sacrement de l'Ordre.

1569 Au degré inférieur de la hiérarchie, se trouvent les diacres aux quels on a imposé les mains « non pas en vue du sacerdoce, mais en vue du service ». Pour l'ordination au diaconat, seul l'évêque impose les mains signifiant ainsi que le diacre est spécialement rattaché à l'évêque dans les tâches de sa « diaconie »

1570 Les diacres participent d'une façon spéciale à la mission et à la grâce du Christ. Le sacrement de l'ordre les marque d'une empreinte que nul ne peut faire disparaître et qui les configure au Christ qui s'est fait le « diacre », c'est-à-dire le serviteur de tous. Il appartient entre autres aux diacres d'assister l'évêque et les prêtres dans la célébration des mystères divins, surtout de l'Eucharistie, de la distribuer, d'assister au mariage et de le bénir, de proclamer l'Évangile et de le prêcher, de présider aux funérailles et de se consacrer aux différents services de la charité.

# La Célébration des sacrements

Présentée par Pierre Jounel

**L'admission des candidats au diaconat** : un rite est prévu lorsque leur intention et leurs dispositions ont déjà été suffisamment éprouvées.

**L'ordination d'un diacre** : l'évêque accomplit les mêmes rites et dit les mêmes prières qu'il s'agisse d'instituer des diacres permanents ou des diacres en vue du sacerdoce.

***Les textes de cette célébration donnent à comprendre pleinement la mission du diacre***

**Antienne d'ouverture** : « Si quelqu'un veut me servir, dit le Seigneur, qu'il me suive, et là où je suis, là aussi sera mon serviteur » Jn 12, 26

**Prière après l'élection du candidat** : « Dieu qui as enseigné aux ministres de ton Église à servir et non à se faire servir, accorde à ton serviteur que tu as choisi aujourd'hui pour le ministère de diacre, d'agir selon l'esprit de l'Évangile, d'être plein de douceur dans son service et fidèle à te prier sans cesse. Par Jésus Christ »

**Un choix de textes proposés pour la liturgie de la Parole, très important** : cf. p.669 à 675

**Prière consécratoire** :

« Sois avec nous, Dieu tout-puissant, nous t'en prions, sois avec nous, toi qui donnes toutes grâces, qui distribues les charges et répartis les divers ordres, toi, le Dieu éternel qui fais toutes choses nouvelles, qui veilles sur le monde avec amour et disposes à tout moment ce qui convient, par Jésus-Christ, ton Fils, notre Seigneur, ta Parole vivante, ta force et ta sagesse.

Tu construis ton Église, qui est le Corps du Christ, par les dons infiniment variés de ta grâce : tu veux que chacun de ses membres ait une fonction particulière, et que tous contribuent, par l'Esprit Saint, à l'unité de cet ensemble admirable. Pour la faire grandir en un temple nouveau, tu as établi des ministres de trois ordres différents, les évêques, les prêtres et les diacres, chargés, les uns et les autres, de te servir, comme autrefois, déjà, dans la première Alliance, tu avais mis à part les fils de la tribu de Lévi pour le service de ta demeure.

C'est ainsi qu'aux premiers temps de ton Église, les Apôtres de ton Fils, soucieux de se livrer en toute liberté à la prière et à l'annonce de la Parole, ont choisi sous l'action de l'Esprit Saint sept hommes estimés de tous, qui les aideraient dans le service quotidien : en leur imposant les mains et en priant sur eux, ils les chargèrent d'une part de ce service, le ministère des tables.

Regarde maintenant, Dieu très bon, celui à qui nous imposons les mains aujourd'hui ; nous te supplions de le consacrer toi-même, pour qu'il serve à l'autel et accomplisse la fonction diaconale.

Envoie sur lui, Seigneur, l'Esprit Saint : par lui, qu'il soit fortifié des sept dons de ta grâce, pour remplir fidèlement son ministère.

Fais croître en lui les vertus évangéliques ; qu'il soit animé d'une charité sincère, qu'il prenne soin des malades et des pauvres, qu'il fasse preuve d'une autorité pleine de mesure et d'une grande pureté de cœur, qu'il s'efforce d'être docile à l'Esprit.

Par sa fidélité à tes commandements et l'exemple de sa conduite, qu'il soit un modèle pour le peuple saint ; en donnant le témoignage d'une conscience pure, qu'il demeure ferme et inébranlable dans le Christ.

En imitant ainsi ton Fils Jésus, venu pour servir, et non pour être servi, qu'il obtienne de partager sa gloire dans le ciel, lui qui règne avec toi et le Saint Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles. »

#### **Bénédictio :**

« Dieu vous a appelé à être au service des autres dans son Église ; qu'il vous donne un grand dévouement envers tous, spécialement envers les pauvres et les affligés.

Dieu vous a confié la charge d'annoncer l'Évangile du Christ ; qu'il vous aide et vous donne de vivre selon sa Parole pour que vous soyez un témoin sincère et fervent.

Dieu a fait de vous un intendant de ses mystères ; qu'il vous donne d'imiter Jésus-Christ, son Fils, et de servir dans le monde l'unité et la paix. »

## **Le Ministère liturgique des diacres : guide pastoral**

### **Service National de Pastorale Liturgique et Sacramentelle**

**Préface** de Mgr Aubertin président de la commission épiscopale pour la liturgie et la pastorale sacramentelle et de Mgr Bouilleret président de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale : « [...] Le 15 décembre 2009, le pape Benoît XVI définit la place du diacre dans le motu proprio *Omnium in mentem*. Il y indique la qualification propre au ministère diaconal dans son articulation avec l'évêque et le prêtre.

En 1986 et en 1992, la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle a, pour sa part, publié deux fascicules sur le rôle des diacres dans l'action liturgique : le premier concernait l'eucharistie et les assemblées dominicales, le second traitait des autres sacrements et célébrations. Il nous a paru important de « revisiter » ces textes à la lumière des nouveaux travaux touchant tant au domaine de la théologie qu'à celui de la liturgie.

## ***Plan de l'ouvrage :***

### **Première partie : Signification du service diaconal dans la liturgie**

- 1- Le ministère liturgique des diacres dans sa relation au Christ serviteur et au ministère de l'évêque et des prêtres. (Alphonse Borrás)**

Quelques repères doctrinaux

Des styles liturgiques en fonction des figures diaconales (les diacres-samaritains, les diacres-prophètes, les diacres-bergers)

- 2- Le service liturgique des diacres (Alphonse Borrás)**

Au service de la participation de tous

Au service de la proclamation de la Parole

Au service de l'autel

Au service de la coupe du sang du Christ

- 3- Le diacre et la présidence : un signe de la diversité des ministères (Patrick Prétot)**
- 4- L'accueil dans le ministère diaconal (Gilles Rebèche)**
- 5- Une manière d'être : les attitudes, le corps, la voix, le vêtement...(Pierre Faure)**
- 6- Le ministère du diacre dans les traditions liturgiques des Eglises orientales (Isaïa Gazzola)**

### **Deuxième partie : Fonctions du diacre dans l'Eucharistie**

- 1- L'accueil dans l'assemblée dominicale (Joël Sérard)**
- 2- La procession d'entrée (Joël Sérard)**
- 3- La proclamation de l'Évangile (Joël Sérard)**
- 4- L'homélie comme acte liturgique (Joël Sérard)**
- 5- La prière universelle : diacres et laïcs (Bartomeu Ubach)**
- 6- Procession des offrandes et des dons. (Pierre Faure)**
- 7- Présentation du calice à la doxologie finale de la prière eucharistique (Pierre Faure)**
- 8- La communion (Pierre Faure)**
- 9- L'eucharistie en dehors de la messe. (Jacques Rideau)**
- 10- L'eucharistie présidée par l'évêque (Joël Sérard)**

### **Troisième partie : fonctions du diacre dans les autres célébrations**

- 1- Le baptême**
- 2- Le mariage**
- 3- Les funérailles**
- 4- Bénédiction et sacramentaux**
- 5- Les célébrations pascales**
- 6- La liturgie des heures**

**Etre configuré au CHRIST serviteur :**  
**Relecture par les diacres sarthois de**  
**quelques textes du Nouveau Testament**



**Sainte Marie Majeure à Rome**

Être configuré au Christ Serviteur par le sacrement du diaconat nécessite sans aucun doute de pouvoir contempler en permanence l'attitude du Christ lorsqu'il se fait Serviteur de la Miséricorde de Dieu. Et sans doute également, cela permet-il de rayonner auprès des hommes éloignés de la connaissance du Christ et d'entraîner les laïcs fidèles sur le chemin de la nécessaire ouverture à témoigner de cette miséricorde dans toute la vie quotidienne. Le diaconat doit s'efforcer de rejoindre les milieux qui sont éloignés de l'Église et les lieux de souffrance, pour également entraîner les laïcs sur ce chemin de témoignage de la miséricorde, de la charité de Dieu.

Voici ce que dit Paul VI au premier congrès international sur le diaconat en 1965 : « Qui ne voit l'importance considérable que peut revêtir la diaconie dans nos communautés chrétiennes, aussi bien dans l'annonce de la parole de Dieu que dans le ministère des sacrements et l'exercice de la charité ? C'est dire tout le soin avec lequel les pasteurs responsables devront choisir les nouveaux diacres, et le souci qu'ils devront apporter à leur formation spirituelle, doctrinale et pastorale. [...] seul le diacre pieux, zélé et nourri de l'Évangile pourra apporter aux évêques et aux prêtres l'aide fraternelle qu'ils en attendent pour le plus grand bien du peuple de Dieu confié à leurs soins. »

Le but de cette partie est de fournir un support « référentiel » qui aide à relire l'attitude diaconale : est-elle conforme à l'attitude du Christ Serviteur ? Le Christ est venu comme Serviteur et non comme Maître : comment en rend-il compte à travers un certain nombre de textes ?

### **Remarque importante :**

Deux attitudes du Christ sont observables dans les Évangiles, au cours des différents récits de guérison : l'attitude de Serviteur à l'égard de ceux qui implorent la pitié et l'attitude du Christ à l'égard de ceux qui se prétendent justes. Cette attitude, souvent virulente, forte, n'est pas à confondre avec celle du Service. Seul Dieu et donc le Christ, peut juger les hommes et leurs comportements et donc les rappeler au premier commandement de l'Amour. Lorsque le Christ invective ceux qui se croient justes, ce serait faire fausse route que de lui emboîter le pas : aucun de nous n'est capable de juger les autres hommes (même si nous sommes quelques fois perplexes, interrogatifs sur tel ou tel comportement). Lorsque le Christ sermonne ceux qui font fausse route parce qu'ils sont enfermés dans leur bon droit, il le fait au nom de son Père.

### **Les éléments communs à tous les récits étudiés :**

1- Les hommes et les femmes qui réclament la pitié du Christ sont très variés : ce sont le plus souvent les plus pauvres, les estropiés, les « infidèles », les « impurs », mais ce sont aussi des notables et des puissants. La Miséricorde du Père est pour chaque homme quel qu'il soit ; aucun n'est exclu.

2- En examinant chaque demande de guérison, nous pouvons être frappés par la sobriété des supplications et la sobriété des réponses du Christ.

Personne ne se répand sur sa souffrance : il y a juste une imploration de la personne ou de quelqu'un de son entourage : « Aie pitié de moi ! ». Et le Christ répond simplement : « Relève toi, ta foi t'a sauvé ! ».

Il n'y a aucun commentaire sur la souffrance ; il n'y a aucun jugement de mérite ; il n'y a pas de notion de « hiérarchie » dans la souffrance : le Christ accueille la souffrance de la personne et son témoignage de foi sans aucun jugement de valeur. Il prend la personne tout entière, là où elle en est et cette personne n'a pas à se justifier, à s'expliquer.

La réponse du Christ est entière et très sobre : le Christ témoigne d'une attitude extrême de chasteté qui ouvre tout entier à la liberté et à la vie. Et le Christ rend toujours la personne guérie à son entourage. Il ne se rend pas propriétaire de la personne guérie. Il n'impose jamais que ces personnes le suivent.

Après chaque guérison, la personne se relève et reprend sa route. Elle retourne à la vie normale de ses contemporains. Et la plupart du temps, nous n'avons aucune information sur la suite : cela ne nous appartient pas. Accompagner les personnes vers la Miséricorde de Dieu ne nous donne aucun droit de propriété, ni de connaissance sur ce que devient la personne. Être Serviteur, c'est aussi respecter la liberté de la personne, s'effacer et accepter de ne pas tout savoir (ni de la situation initiale, ni du devenir) : Service et chasteté sont intimement liés.

## Évangile de Luc 7, 11-17 : « La veuve à Naïm »

### L'attitude du Christ

Jésus est saisi aux entrailles, c'est très profond. Pour autant il ne se rend pas propriétaire du jeune homme : il le rend à sa mère.

Jésus ne craint pas de s'approcher de ces personnes qui suivent le cercueil et de le toucher.

Jésus va au devant de ceux qui ont un fardeau trop lourd à porter.

Jésus rassemble deux foules : signe d'unité, et toutes deux seront capables de recevoir Jésus.

Pour y apporter la lumière, la joie et la vie. C'est la bonne crainte qui nous est révélée : reconnaître la grandeur de Dieu.

#### **Bref commentaire :**

- Deux foules qui se croisent : l'une va vers la mort, l'autre vers la vie.
- Un fardeau énorme sur les épaules suggéré par le « on ». On le portait en terre : il n'y a pas que les épaules des porteurs. Le « on » indique qu'il y a beaucoup plus que les porteurs.
- Jésus ne s'intéresse pas seulement aux gens qu'il connaît ou qui le connaissent.
- Les deux foules saisies de crainte n'en font plus qu'une à partir du moment où la relation est rétablie entre la mère et le fils.
- Jésus ne demande pas la carte d'identité de la personne, si elle croit ou non, il agit gratuitement et redonne vie à tout le monde.
- Rendre gloire à Dieu : c'est la vie que l'on fête avec joie. La joie d'une des foules se communique à l'autre



## Évangile de Luc 24, 13-25 : « Les disciples d'Emmaüs »

### L'attitude du Christ

Le Christ rejoint les pèlerins qui sont dans la nuit et chemine avec eux. Il entre dans leur nuit en s'intéressant à eux. Il ne les bouscule pas ; il leur emboîte le pas. Il marche à leur rythme, celui de leur expérience de détresse.

Lorsqu'ils ont exprimé leur détresse et leurs doutes, le Christ tente de leur expliquer les Écritures : il rend actuel le message biblique dans leur expérience vécue.

Expliquer ne suffit pas pour reconnaître le Christ dans nos vies : il faut une adhésion du cœur.

Le Christ ne s'impose pas : jusqu'au seuil, il leur laisse la liberté de l'inviter à rester avec eux.

C'est lorsque leur cœur sera « éveillé » que le Christ va prononcer la bénédiction et va rompre le pain : sans cette ouverture du cœur, les pèlerins n'auraient pu comprendre et voir le Christ.

#### **Bref commentaire :**

- Tout leur paraît tellement sombre, sans espoir qu'ils ne peuvent voir la lumière à côté d'eux.
- Ils ont l'intuition de la présence du Christ à leur côté même s'ils ne peuvent le dire.
- La fraction du pain après la bénédiction est le signe concret et réel auquel on reconnaît le Christ, universellement.
- Reconnaître le Christ ressuscité dans notre vie nous amène à changer notre chemin radicalement et à revenir à la source en permanence, celle du pain rompu.

## Évangile de Matthieu 9, 9-13 : « Jésus appelle Matthieu »

### L'attitude du Christ

L'appel passe par un simple regard et la réponse s'impose, il n'y a pas d'hésitation.

Un appel très direct, sans justification : Jésus appelle qui il veut, la personne telle qu'elle est.

L'appel s'adresse à des personnes auxquelles nous-mêmes ne penserions pas.

Le Christ est attentif à tout homme au cours de son pèlerinage.

C'est le Christ qui a l'initiative.

Les disciples entendent : on a à entendre le monde. Jésus entend aussi et peut répondre.

Citant Osée, Jésus montre toute la miséricorde qu'il a pour tous les « malades », les pécheurs.

Jésus repart de la parole des pharisiens et leur indique qu'ils ne peuvent s'arrêter à une lecture légaliste, sans lire avec le cœur.

Jésus montre une certaine virulence contre ceux qui se prétendent « justes » : il offre une parole tranchante comme le glaive ! Or personne ne peut prendre la place de Jésus : aucun de nous ne peut se prétendre juste, comme les pharisiens. Seul le « Juste » (le Christ) peut se permettre cette verdeur.

#### **Bref commentaire :**

- « En passant » : tous ceux que Jésus croise peuvent être appelés

- Les pharisiens se mettent en position de juge vis-à-vis de Jésus qui mange avec les pécheurs : il ne respecte pas la limite entre le pur et l'impur
- La Miséricorde est pour tout homme pécheur et elle n'a rien à voir avec le sacrifice. Jésus est venu pour appeler les pécheurs et non les justes.

## Évangile de Matthieu 17, 14-21 : « La guérison d'un lunatique »

### L'attitude du Christ

Le Christ guérit l'enfant tout simplement : rien n'est dit sur le comment.

Il s'adresse surtout aux disciples qui n'ont pas une relation suffisante avec le Père : Jésus invite à prier et à jeûner.

Agir, sans foi profonde, sans relation à la prière et au jeûne est vain. Par nos propres forces, on ne peut rien.

#### **Bref commentaire :**

- Jésus s'adresse aux disciples et à la foule en les traitant de génération incrédule et pervertie : ils manquent de foi et ne cessent de compter sur lui. C'est la pauvreté de la foi qui est invoquée : la foi grandit et s'enrichit dans la prière et le jeûne

## Évangile de Marc 2, 1-11 : « Le pardon et la guérison d'un paralysé à Capharnaüm »

### L'attitude du Christ

Jésus est bouleversé par la foi des brancardiers : cette foi a permis des chemins improbables. Ils ne dérangent pas la foule, ne la contrarient pas. Ils ne forcent pas le passage, mais ils trouvent le moyen d'aller directement à Jésus.

Jésus voit la Foi et agit. La foi est entière : il n'y a pas de degré pour Dieu.

Jésus éprouve de la compassion pour celui qui souffre.

Jésus réprimande ceux qui n'accueillent pas ceux qui souffrent au nom d'une fausse conception de la foi : les pharisiens sont embués dans leurs certitudes qui les empêchent de reconnaître Jésus comme l'envoyé du Père.

Jésus se fait proche de ceux qui souffrent et qui sont pécheurs ; il est dur pour ceux qui se croient justes et sont enfermés dans leurs convictions.

**Bref commentaire :**

- Jésus se déplace toujours : c'est une invitation à ne pas rester sur nos acquis.
- C'est la foi des brancardiers qui incite Jésus à guérir le paralysé (force de la prière d'intercession).
- Cette guérison entraîne les critiques des scribes : seul Dieu peut remettre les péchés. Or Jésus va signifier qu'il est l'envoyé de Dieu pour pardonner les péchés. Non seulement, il remet les péchés, mais il guérit aussi physiquement. Nul d'entre nous ne peut s'arroger le jugement comme le font les scribes.
- La foi d'un tiers peut amener la guérison d'un autre : Dieu s'appuie sur la foi d'un autre pour témoigner de sa miséricorde. Dieu a besoin de chacun de nous.

**Évangile de Marc 10, 46-52 : « La guérison de l'aveugle Bartimée »**

**L'attitude du Christ**

Jésus fait appeler Bartimée par ceux-là mêmes qui voulaient le faire taire.

Jésus aide Bartimée à transformer sa demande : « aie pitié de moi » va devenir « guéris-moi ». Il ne mendie plus, il devient un autre, guéri, qui peut quitter son manteau. En enlevant son manteau, Bartimée montre qu'il quitte tout son bien, qu'il quitte son état ancien.

Jésus demande que la personne exprime ce qu'elle souhaite vraiment. Jésus ne déduit pas que parce qu'il est aveugle, il veut être guéri de sa cécité. Il attend que Bartimée exprime vraiment son vœu. Sans faire un geste, Jésus lui répond : « Va, ta foi t'a sauvé ! »

Jésus constate la foi de Bartimée parce que celui-ci a reconnu sa descendance davidique.

**Bref commentaire :**

- Au lieu de rabrouer Bartimée, les proches de Jésus l'encouragent : « *Confiance, lève-toi, il t'appelle.* » Est-ce cela qui décuple l'audace de Bartimée ?

**Évangile de Jean 3, 1-17 : « Nicodème »**

**L'attitude du Christ**

Le Christ accueille au moment où la personne a besoin de lui, même de nuit.

A chaque fois, Jésus l'aide à faire un pas ; Jésus ne lui répond jamais oui ou non : il l'emmène toujours plus loin dans ses interrogations. Il rentre dans sa logique de pensée et lui fait faire un pas de plus.

Jésus cherche à lui faire comprendre la différence entre naissance physique (chair) et la naissance par l'eau et l'Esprit (baptême). Il lui explique l'Esprit.

Attitude inverse à celle qui assène les vérités : on part d'où en sont les personnes (cf. démarche catéchuménale).

**Bref commentaire :**

- Parce que Nicodème est un notable juif, cela le force à sortir de nuit afin de ne pas être remarqué par ses frères juifs.
- Au cours du dialogue, Jésus essaie de le faire passer de la nuit à la lumière et pour cela il lui demande de renaître d'en haut.
- Jésus lui montre un Dieu d'amour et non un dieu qui juge. Les hommes cachent dans l'obscurité leurs mauvaises œuvres. Les œuvres accomplies en Dieu appellent la lumière.

**Actes des Apôtres 8, 26-40 : « Philippe et l'eunuque éthiopien »**

**L'attitude du Christ, à travers Philippe**

Philippe est envoyé sur une route improbable pour une rencontre et pourtant ...

L'eunuque invite Philippe à rejoindre le char, c'est-à-dire à prendre sa route, à emprunter ses habitudes.

Philippe monte dans le char de l'eunuque : il accepte que ce soit l'eunuque qui le conduise. Il lui fait confiance.

Philippe s'intéresse à lui ; ce n'est que lorsque l'eunuque a parlé de ce qu'il lisait que Philippe lui explique. L'enseignement n'est pas descendant vers le bas. Il arrive après le dialogue.

Lorsque l'eunuque a fait la démarche du baptême, Philippe est emporté ailleurs : l'eunuque n'appartient pas à Philippe malgré sa conversion.

**Bref commentaire :**

- Le Seigneur a besoin des hommes pour aller à la recherche de ceux qui ne se sont pas encore convertis.
- Le Seigneur nous donne les moyens de découvrir si notre cœur se tourne vers lui.

***La méditation d'autres textes de l'Évangile pourraient enrichir cette réflexion.***

# La vie diaconale en Sarthe



Saint Laurent – dans l'église San Lorenzo à Rome

# *1-Devenir diacre permanent*

Quels que soient les chemins qui conduisent un homme à recevoir le sacrement de l'Ordre comme diacre permanent, il s'agit toujours d'un appel de Dieu pour les besoins de la mission. L'Église, par le ministère de l'évêque, discerne cet appel à chaque étape du parcours diaconal.

Déjà Saint Paul, dans sa 1<sup>ère</sup> épître à Timothée, oriente les premières communautés chrétiennes naissantes dans leur choix :

*“On choisira comme diacre l'époux d'une seule femme, un homme qui mène bien ses enfants et sa propre famille. Les diacres qui remplissent bien leur ministère sont très estimables et peuvent avoir beaucoup d'assurance grâce à leur foi au Christ Jésus”. (1Timothée 3<sup>12-13</sup>)*

## **11 L'interpellation**

Le Saint Esprit prend des chemins divers pour appeler quelqu'un à la mission afin que soit signifiée la diaconie du Christ.

### **- Dans une communauté,**

Il appartient à tous d'être attentifs à des hommes animés par la Foi en Jésus-Christ, épanouis dans leur famille, vivant concrètement (seul ou au sein d'association) la proximité avec les pauvres, œuvrant de bien des manières et en bien des milieux au service du monde (vie professionnelle, vie associative, vie ecclésiale) et qui pourraient être interpellés.

***Cependant, l'interpellation se doit d'être discernée avant d'être formulée***

Il est impératif de prendre contact avec le responsable du diaconat avant toute interpellation nominative : cela est primordial pour garantir la liberté de l'appel et son authenticité.

### **- A partir d'une vocation individuelle,**

La personne qui se sent appelée et qui se présente à un prêtre, un diacre ou un laïc est alors invitée à prendre contact avec le responsable du diaconat.

***Avant toute entrée dans les divers temps du discernement, l'évêque donne son accord.***

## **•12 Critères pour un premier jugement d'aptitude**

### **- Maturité humaine**

Des hommes mariés ou célibataires, psychologiquement équilibrés, ouverts au dialogue et capables de communiquer.

### **- Vie familiale**

- Engagés dans le mariage, des hommes dont le foyer est équilibré, stable donnant un témoignage de fidélité. On veillera à la manière dont leur épouse accueille et adhère au projet diaconal ainsi que la manière dont les enfants accueillent et vivent la démarche de leurs parents.
- Célibataires, des hommes qui ont une vie saine et raisonnable.

- **Vie professionnelle**

Des hommes reconnus dans leur profession, par leur valeur humaine, leur compétence, leur sens des responsabilités à l'égard des autres ; des hommes qui donnent un authentique témoignage laïc de vie évangélique et dont l'expérience humaine ne se limite pas à la communauté ecclésiale.

- **Vie chrétienne**

Des baptisés droits et honnêtes, ayant une vie spirituelle et sacramentelle profonde, capables d'écoute, d'obéissance et de communion fraternelle, manifestant un esprit de collaboration.

On sera particulièrement attentifs à discerner des hommes, vivant en solidarité avec les délaissés, les exclus, engagés auprès des jeunes, des familles.

- **Vie ecclésiale**

Des hommes ayant le sens de l'Église, déjà en lien avec une communauté chrétienne, en relation avec des prêtres et des laïcs dans leurs différents états de vie, capables de communion avec d'autres personnes vivant des réalités différentes, des hommes dont on pense que le ministère sera accueilli favorablement par l'entourage.

Il reste important que ce soit des hommes qui aiment collaborer et vivent un réel esprit d'équipe dans leur manière de vivre leurs responsabilités.

Au départ du cheminement, certaines aptitudes "requis" peuvent être seulement amorcées, les discernements successifs permettront les vérifications utiles.

Les candidats sont riches d'une expérience de la vie en Église car ils y assurent déjà des services à portée évangélique et missionnaire.

### **13 Le pré-discernement**

Pour aider le futur postulant, et son épouse qui l'accompagne dans cette démarche, une équipe est constituée par le responsable du diaconat.

Les premières rencontres ont pour objet de permettre au "futur postulant" de se situer par rapport à la diaconie de l'Église, d'aborder le diaconat dans sa dimension de service, d'en mesurer sa portée sacramentelle, d'apprécier la compatibilité de ce ministère avec d'éventuels engagements familiaux, professionnels ou ecclésiaux.

Durant cette période, l'équipe s'attachera à montrer la diversité des manières de servir l'Église qui ne se résument pas au seul diaconat.

La durée de cette étape est laissée à l'initiative du responsable du diaconat, suivant l'âge et l'histoire du couple.

A l'issue de cette étape de discernement, une attention particulière est portée à la situation familiale, professionnelle et sociale du postulant afin de ne pas déstabiliser l'équilibre de sa vie de couple et de famille.

Le responsable du diaconat avec la commission d'appel<sup>1</sup> et après consultation de l'équipe de discernement donne son avis sur l'aptitude du postulant à poursuivre vers le diaconat.

---

<sup>1</sup> La commission d'appel est constituée du vicaire général, du responsable du diaconat, de son adjoint, du responsable des vocations, d'une épouse de diacre, du diacre chargé de l'accompagnement des cheminants, du responsable de la formation permanente.

Le postulant formule alors sa demande à l'évêque, à entrer en formation en vue du diaconat. De même son épouse, s'il est marié, formule également son accord pour la démarche de formation de son époux.

En tout état de cause, l'Église, à travers la mission de son évêque, et le postulant gardent toute leur liberté sur la poursuite du parcours. C'est pourquoi une entière discrétion sur le cheminement est nécessaire.

#### **14 Le discernement et la formation**

**La formation** au ministère diaconal s'étale sur une période de trois ans. Cette période est à voir en fonction de "l'histoire" du cheminant, l'ordination pouvant exceptionnellement avoir lieu en cours de formation. Celle-ci, dans sa durée comme dans sa forme, est à envisager avec le responsable du diaconat permanent.

La formation doit s'assurer que le candidat a reçu une sérieuse introduction à la lecture de l'Écriture et qu'il entretient un juste rapport à la Parole de Dieu ; qu'il a intégré les éléments essentiels du Credo et qu'il a établi un rapport bienveillant et accueillant à l'ensemble du Magistère de l'Église, qu'il y adhère en profondeur. Il est aussi important que la connaissance de l'ecclésiologie, la juste compréhension du Mystère de l'Église soit vérifiée ainsi que la compréhension de la nature des sacrements. On sera attentif à l'équilibre de la vie de prière.

La formation comporte :

- deux week-ends inter diocésains, par année de cheminement, avec les cinq diocèses des Pays de Loire
- une formation diocésaine des cheminants à raison d'une rencontre tous les deux mois
- la participation à la FIRE<sup>2</sup> (modalité à réfléchir avec le responsable du diaconat en fonction des disponibilités du candidat) ou équivalent.
- une initiation à la vie et à la mission de l'ensemble des diacres.

Les épouses des cheminants sont invitées à suivre ce cheminement.

**Deux temps constituent cette formation**, à l'issue desquels a lieu une relecture avec le futur candidat.

- **Le temps vers l'appel**

Une équipe se met en place autour du cheminant et de son épouse après un an de formation au sein de la FIRE ou d'une formation équivalente (sous la responsabilité du responsable de la formation permanente).

Cette équipe est constituée par le responsable du diaconat. Elle comporte : deux personnes proposées par le cheminant, choisies parmi ses connaissances professionnelles ou/et paroissiales, de quatre autres accompagnants proposés soit par l'EAP, soit par le service ou le mouvement concerné, d'un diacre permanent qui assure la responsabilité de l'animation de cette équipe et d'une épouse de diacres. Le curé ou l'aumônier s'engage à participer à cette équipe ou propose le nom d'un autre prêtre accompagnant.

Au bout de deux ans de formation, le cheminant rédige une lettre personnelle de demande pour être admis parmi les candidats au diaconat. Cette lettre exprime la libre démarche du cheminant.

---

<sup>2</sup> FIRE : Formation Initiale des Responsables en Église.



S'il est marié, son épouse rédige une lettre personnelle où elle exprime sa disponibilité à accepter la poursuite de la démarche vers le diaconat.

Le responsable du diaconat consulte des personnes qui connaissent le cheminant, les membres de l'équipe d'accompagnement et les formateurs. Les membres de la commission d'appel se prononcent ensuite par vote sur l'aptitude du cheminant à être diacre. Le responsable du diaconat transmet le résultat de la consultation à l'évêque.

Alors, l'évêque, après consultation du Conseil Épiscopal, appelle ou non le cheminant comme candidat au diaconat. Si l'appel est décidé, il est célébré liturgiquement selon le rite de "l'admission parmi les candidats au diaconat permanent".

L'inscription parmi les candidats au diaconat ne donne lieu à aucun droit à recevoir nécessairement l'ordination diaconale. Elle est une première reconnaissance officielle et publique des signes positifs de la vocation au diaconat, qui doit être confirmée ensuite.

- ***Le temps vers l'ordination :***

Le candidat poursuit sa formation et au minimum six mois plus tard après l'appel, dans une célébration liturgique, le candidat reçoit les ministères institués du lectorat et de l'acolytat après en avoir exprimé la demande par écrit.

Par le lectorat, le candidat reçoit le ministère du service de la Parole de Dieu.

Par l'acolytat, le candidat reçoit le ministère du service de la prière communautaire et de la table eucharistique.

Ces ministères institués sont des sacramentaux.

Au minimum six mois plus tard, après évaluation avec le responsable diocésain, le postulant rédige une lettre personnelle dans laquelle il demande à recevoir l'ordination. Cette lettre exprime à nouveau la libre démarche du candidat.

S'il est marié, son épouse rédige une lettre personnelle où elle exprime sa disponibilité à accepter l'ordination de son mari.

La Commission d'Appel consulte des personnes qui connaissent le candidat, les membres de l'équipe d'accompagnement et les formateurs. Elle se prononce ensuite par vote secret sur l'aptitude du postulant à être diacre. (Si l'accompagnateur spirituel ou le curé de l'ensemble paroissial du candidat se trouvait parmi les membres de la commission d'appel, il ne prendrait pas part au vote.)

Le responsable du diaconat transmet le résultat de la consultation à l'évêque avec un avis unique qu'il rédige et signe au titre de sa responsabilité.

Ce document et le résultat du vote ne peuvent être connus que de l'évêque, de son Conseil et des membres de la commission d'appel.

## *2-Vivre la sacramentalité de l'ordination*

### **21-Le cheminement des diacres ordonnés depuis moins de 3 ans**

Il s'effectue à l'échelle de la région des Pays de Loire avec le soutien de l'un des membres du Comité Diaconal Diocésain.

### **22-Le cheminement des diacres ordonnés depuis plus de 3 ans**

**La vie ecclésiale** : le diacre, le jour de son ordination, reçoit sa mission diaconale de l'évêque dont il dépend directement : une lettre de nomination et ses principaux éléments sont lus devant l'assemblée.

Elle est susceptible de modification en fonction des besoins de l'Église diocésaine et, le cas échéant, des évolutions personnelles du diacre (profession, santé, âge, etc...)

Régulièrement, sous la responsabilité du responsable du diaconat ou de son adjoint, un entretien individuel est organisé pour faire le point sur le ministère et la mission de chaque diacre.

Ces entretiens peuvent aussi être fixés à l'initiative de l'évêque lui-même ou du diacre concerné.

Dans l'exercice de son ministère, le diacre doit veiller à faire le point régulièrement avec le Curé de la paroisse où il vit. Lorsque le diacre est nommé auprès d'un service diocésain ou d'un mouvement, il est nécessaire qu'il fasse le point avec le responsable concerné.

**La vie spirituelle** : « Recevez l'Évangile du Christ, que vous avez la mission d'annoncer. Soyez attentifs à croire à la Parole que vous lirez, à enseigner ce que vous avez cru, à vivre ce que vous aurez enseigné. »

La spiritualité diaconale est une spiritualité de service fondée sur la contemplation du Christ Serviteur. Dans sa prédication, Jésus s'est présenté comme celui qui venait pour servir, et il a recommandé à ses disciples de faire de même. Cette spiritualité du service est celle de toute l'Église. Elle s'enracine dans l'amour de celui qui se donne au Christ et qui reçoit de lui l'amour en plénitude. C'est pour que l'Église puisse mieux vivre cette diaconie que le Seigneur lui donne le signe vivant et personnel de son être même de serviteur en la personne du diacre. Et c'est à la mesure de son amour que le diacre peut imiter la diaconie du Christ et en être le ministre dans l'Église, pour le monde. Par l'ordination, le diacre est constitué « Icône vivante du Christ Serviteur ».

La vie spirituelle s'enracine dans la Foi au Christ par une vie intense de prière, par la lecture et la méditation régulière de la Parole de Dieu, la fréquentation assidue des sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation.

Le diacre s'engage à célébrer l'office du matin et du soir, et s'il le peut à se joindre à la prière communautaire.

Cette vie spirituelle est essentielle et indispensable pour nourrir, dans la durée, l'action des diacres au cœur de ce monde et la fidélité à la mission. Ce temps d'intériorité laissé aux diacres doit leur permettre d'unifier leur vie entre la vie familiale, professionnelle, ministérielle, associative, amicale et paroissiale.

Pour réaliser ce cheminement, le diacre aura comme souci :

- d'avoir un accompagnateur spirituel
- de prendre régulièrement des temps de retraite silencieuse ou accompagnée
- de participer aux propositions de formation du diocèse ou à celles plus spécifiques proposées.
- de participer à un mouvement spirituel.

Les diacres auront à cœur de participer aux cérémonies d'ordination des prêtres et des diacres et à la messe Chrismale.

La fraternité diaconale de la Sarthe a le souci de permettre à chacun et ensemble de grandir dans sa mission de diacre aux côtés des prêtres et de l'évêque ; différentes propositions sont faites au long de l'année : week end, journée de rentrée, recollection annuelle, rencontres en petites équipes de partage, rencontre conviviale annuelle, rencontre des épouses, pèlerinages....

### ***Vie conjugale / Épouses de diacres :***

Par le sacrement de mariage, les épouses, dont le mari est devenu diacre, portent intimement les joies et soucis du ministère diaconal. Leurs manières de se positionner par rapport au ministère de leurs époux sont variées. Cela traduit une légitime liberté dans les formes de soutien qu'elles apportent. Au titre de leur baptême, elles ont souvent leurs engagements propres dans l'Église et (ou) la société.

Une épouse, dont le mari est diacre, est présente au sein du Comité Diaconal Diocésain : elle est attentive aux différentes attentes et aux besoins de l'ensemble des épouses. Il est important aussi que les épouses se retrouvent entre elles pour partager leurs questions, leurs joies et soucis. Tout comme il est important que les diacres puissent se retrouver entre eux, sans leurs épouses.

### ***23-Le cheminement des diacres de plus de 75 ans***

Par le sacrement de l'Ordre, le diacre est ontologiquement marqué pour être toute sa vie signe du Christ serviteur. Passé 75 ans, comme tout ministre ordonné, le diacre continue de vivre sa vocation et célèbre la Liturgie des Heures du matin et du soir. Du fait de son âge, il ne reçoit plus de nomination. Toutefois, si le diacre est en bonne santé et s'il en est d'accord, l'évêque peut le nommer pour tel ou tel service ecclésial, pour une durée déterminée.

### ***24- Incardination***

Le diacre est « incardiné », ordonné pour le diocèse du Mans, sous la responsabilité de son évêque. Aucun autre diocèse n'est tenu de le recevoir comme diacre.

En cas de déménagement vers un autre diocèse il doit en parler avec l'évêque de son diocèse.

S'il s'établit définitivement dans un autre diocèse, il est logique qu'il demande l'incardination dans ce nouveau diocèse. Un changement d'incardination nécessite l'accord explicite des deux évêques concernés.

# ***3- Le diaconat en Sarthe***

## ***Son organisation***

**31- L'évêque nomme un responsable (prêtre ou diacre) du Diaconat Permanent et un adjoint au responsable (prêtre ou diacre),** en accord avec celui-ci. Afin de montrer et de faire vivre l'unité du sacrement d'ordination (évêque, prêtre, diacre) il est important que le responsable et l'adjoint ne soient pas deux prêtres ou deux diacres.

Une lettre de nomination est remise à chacun par l'évêque.

La mission du responsable, en s'appuyant sur son adjoint, est de définir, en lien avec l'évêque et son vicaire général, les différentes étapes de la vie des diacres permanents du diocèse, selon le projet défini :

- L'interpellation en lien avec les communautés et leur pasteur.
- La formation des candidats.
- Les différentes étapes et modalités conduisant à l'ordination.
- La lettre de nomination.
- La formation permanente des diacres ordonnés et ce qui concourt au développement de leur vie spirituelle
- La révision de la lettre de nomination ou son annulation.
- D'autres points selon les besoins du diocèse et des diacres

**32- Pour remplir sa mission, le responsable du Diaconat Permanent, en lien avec son adjoint, constitue un Comité Diocésain du Diaconat** en appelant différents membres :

- deux ou trois représentants des diacres.
- une épouse de diacre.
- Si besoin, une personne « extérieure » au diaconat permanent, pour des compétences complémentaires

Les membres du CDD sont soumis à l'approbation de l'évêque.

D'une façon générale, le responsable du diaconat et son adjoint, avec le Comité Diaconal Diocésain, prennent en charge toutes les questions relatives au diaconat dans le diocèse. Le Comité Diaconal Diocésain est renouvelable tous les trois ans.

### **33- Aujourd'hui, le responsable du Diaconat Permanent est entouré d'un adjoint et d'un comité diaconal**

Le responsable (Vicaire épiscopal en charge du Pôle Santé/Solidarité) est particulièrement en charge, de l'appel, du cheminement vers le diaconat et de la formation au cours des trois premières années après l'ordination.

L'adjoint (un diacre permanent), en lien avec le responsable, est chargé de :

- L'animation des temps forts de la vie des diacres (formation, week end de recollection, la journée de rentrée ;..) et de ce qui peut être utile à leur vie spirituelle (relais des informations sur les retraites proposées en France, par ex...)
- Du soutien personnel à ses frères diacres, notamment par des rencontres régulières de partage et de relecture de leur mission diaconale à travers leurs lettres de nomination
- Du soutien aux épouses des diacres, en lien avec l'épouse qui participe au CDD.

Le responsable du CDD en lien avec son adjoint réunit régulièrement le CDD : ils proposent les ordres du jour

### **34- Durée des nominations**

Le jour de son ordination, le diacre reçoit de l'Évêque sa lettre de nomination particulière qui sera revue tous les trois ans. Il peut recevoir une nomination pour un ensemble paroissial, pour une mission diocésaine, pour une mission au sein d'un mouvement, d'une association, d'une aumônerie... Il dépend alors, pour l'exercice de cette mission particulière, du responsable du secteur, du service diocésain ou du mouvement concerné.

Au cours de l'année précédant l'échéance de sa fin de nomination, le diacre fait le point sur celle-ci avec le responsable du diaconat permanent, ou son adjoint, ou avec l'évêque lui-même. Il pourra voir sa nomination reconduite ou recevoir une nouvelle nomination.

Selon les circonstances, l'évêque peut à tout moment revoir une nomination ; le diacre peut aussi, demander à revoir cette nomination.

# ANNEXES

## 1 Liste et références des documents officiels

### •Textes du Concile Vatican II :

- Lumen Gentium
- Sacrosanctum Concilium
- Dei Verbum
- Ad Gentes

•**Sacrum Diaconatus Ordinem, lettre apostolique en forme de Motu Proprio (Paul VI) du 18 juillet 1967**

•**Ministeria quaedam, lettre apostolique en forme de Motu Proprio (Paul VI) du 15 août 1972**

•**Ad Pascendum, Motu Proprio du 15 août 1972 (Paul VI)**

•**Omnium In Mentem, Motu Proprio du 26 octobre 2009 (Benoit XVI)**

•**Le Catéchisme de l'Église Catholique (octobre 1992, Jean-Paul II)**

### •Textes de la conférence des évêques de France votés en assemblées plénières :

- La rénovation du diaconat en France (1970)
- Les normes pour la formation (2000)

•**De la congrégation pour l'éducation catholique : les normes fondamentales pour la formation des diacres permanents (1998)**

•**De la congrégation du clergé : directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents (1998)**

•**Le diaconat dans le droit Canonique (1983)**

•**La Commission Théologique Internationale (2002)**

•**La Célébration des Sacrements (2006 et première édition en 1983)**

•**Le ministère liturgique des diacres : guide pastoral (2013) par le service national de pastorale liturgique et sacramentelle**

•**Petit guide à l'usage des évêques en 2014**

## **2 Présentation du document :** **« Le Diaconat permanent : normes pour la formation »**

### **Trois parties :**

#### **Première partie : la finalité de la formation au diaconat permanent**

- Le diacre, signe sacramentel du Christ serviteur
- Une spiritualité diaconale (une spiritualité de service)
- Une formation d'adultes

#### **Deuxième partie : le discernement des vocations au diaconat permanent**

- La démarche préalable
- Critères pour un premier discernement
- Le groupe de recherche
- Les acteurs du discernement

#### **Troisième partie : la formation fondamentale au diaconat permanent**

- Les objectifs de la formation
- Les acteurs de la formation
- Les étapes de la formation

#### **Quatrième partie : La formation permanente après les six années de formation fondamentale**